

Virus Covid 19 : nouvelles mesures au 23 mars 2020.¹

À tous les fidèles catholiques du diocèse

Chers amis,

Au vu de l'évolution rapide de la situation sanitaire en Mayenne et ailleurs, en accord avec les autorités préfectorales et départementales, après consultation de nombreuses personnes de la société civile et ecclésiale, je demande que, partout dans le diocèse, les églises soient fermées au public à partir de mercredi 25 mars et ce, jusqu'à la fin de la période de confinement strict imposé en France.

En conséquence :

1. **Les presbytères et maisons paroissiales**, en tant qu'établissements recevant du public (ERP), sont fermés au public. Il est toujours possible de joindre les prêtres et diacres par mail ou par téléphone. Vous trouverez des informations sur le site internet de votre paroisse.
2. **Messes.** Les prêtres continuent à célébrer la messe chaque jour en privé, sans assemblée, le dimanche comme en semaine. Ils sont invités à prier pour toutes les intentions qui leur sont confiées, et en particulier pour les défunts et leurs familles qui ne peuvent pas bénéficier actuellement du réconfort d'une célébration à l'église.
3. **Obsèques.**
 - compte tenu de la situation déjà tendue dans certaines paroisses pour assurer le service de cette œuvre de miséricorde inestimable qu'est l'ensevelissement des morts,
 - compte tenu du petit nombre de guides de sépultures et d'accompagnants des familles en deuil de moins de 70 ans,
 - compte tenu du peu de forces vives disponibles en diacres et en prêtres, capables d'assurer le service des funérailles,
 - afin de protéger du virus, au maximum, les familles des défunts et les bénévoles des équipes funérailles,
 - afin d'anticiper des semaines probables de confinement,
 - afin de durer dans ce service des familles et de ne pas laisser se créer des situations de grande disparité pastorale entre paroisses ou aumôneries,
 - faute de pouvoir célébrer la liturgie des obsèques dans l'église et en repensant à l'action de l'Église, dans l'histoire, en temps d'épidémie ou en "pays de mission",

Je demande aux curés et aux autres responsables pastoraux concernés de célébrer au cimetière² une liturgie de la Parole et du dernier adieu au moment de l'inhumation du corps ou des cendres. Cette prière se fera dans l'intimité familiale, en respectant les règles sanitaires. Le prêtre ira lui-même, si possible, assurer cette prière, sinon il donnera une attestation de déplacement dérogatoire au guide de funérailles qui accepterait d'animer cette prière au cimetière. En concertation avec la famille, une messe de requiem en mémoire du défunt pourra être célébrée ultérieurement quand les conditions sanitaires le permettront.

¹ En complément des mesures annoncées dans les notes 2 du 13 mars et 3 du 14 mars et 4 du 17 mars.

² Au cimetière ou dans une salle de recueillement dans un funérarium/crematorium, adaptée à la situation sanitaire présente. Doivent être exclues absolument les célébrations dans un salon funéraire concentrant autour du défunt quelques personnes ne respectant pas les distances prescrites.

4. **Baptêmes et Mariages.** Les célébrations de baptême et de mariage prévues dans les paroisses jusqu'au 15 mai sont reportées. Dans les temps qui viennent, il conviendra peut-être de repousser cette date.

En cas de danger de mort seulement, selon la tradition de l'Église, une personne baptisée et même toute personne non baptisée peuvent baptiser un enfant ou un adulte avec de l'eau et la formule d'usage : « N., je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », du moment qu'elles ont l'intention de faire ce que fait l'Église.

5. **Initiation chrétienne des adultes.** Des catéchumènes devaient recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne durant la Vigile Pascale. En fonction de l'évolution de la situation, les sacrements de l'initiation chrétienne pourront être célébrés plus tard, durant la Vigile de Pentecôte ou un des dimanches qui suivront. Les scrutins qui préparent ces sacrements seront vécus durant les semaines qui précèdent. Les catéchumènes en seront informés par leurs accompagnateurs.
6. **Messe chrismale et *Triduum pascal*.** La messe chrismale sera célébrée à huis clos, à la cathédrale, le Lundi Saint. Elle sera retransmise par la radio et les réseaux sociaux. A cette occasion, le Saint Chrême sera consacré et l'huile des malades et l'huile des catéchumènes seront bénites. On utilisera en paroisse les saintes huiles de 2019 jusqu'à ce qu'on puisse récupérer celles de 2020. La journée fraternelle des prêtres, des diacres et de leurs épouses est reportée à une date ultérieure, qui sera l'occasion, pour les ministres ordonnés, de renouveler les promesses de leur ordination.

Toutes les célébrations liturgiques de la Semaine Sainte se dérouleront sans la présence physique des fidèles (Messe des Rameaux, Jeudi et Vendredi Saints, Chemin de Croix, Vigile Pascale et messe de Pâques). Des propositions seront faites pour aider les fidèles à participer à domicile à cette semaine si importante de notre vie chrétienne.

7. **Communión pascale.** Je dispense les fidèles de l'obligation de venir à la messe les dimanches et fêtes et notamment durant les fêtes pascales. Ils s'y engageront durant le Temps Pascal ou plus tard en fonction des conditions sanitaires (cf. canons 920 et 989). Dès maintenant, je les invite à vivre la conversion et la communion spirituelle plus intensément et à sanctifier le Jour du Seigneur (messe à la télévision, lecture méditée des textes du dimanche, prière familiale).
8. **Accueil de la miséricorde et sacrement du pardon.** En raison du confinement généralisé, beaucoup d'entre vous sont dans l'impossibilité de recevoir le sacrement du pardon³, mais ils peuvent s'adresser à Dieu avec un cœur sincère en disant le *Je confesse à Dieu*⁴ et l'*acte de contrition*⁵ en s'engageant à confesser leurs péchés auprès d'un prêtre dès qu'il sera possible de recevoir le sacrement du Pardon qui apporte un si grand réconfort !

En cette période de Carême, plusieurs voies nous sont ouvertes pour ouvrir nos cœurs à la Miséricorde de Dieu. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* indique plusieurs moyens de s'ouvrir au pardon de Dieu :

³ Comme le précise le droit de l'Église (Canon 960), « la confession individuelle et intégrale avec l'absolution constitue l'unique mode ordinaire par lequel un fidèle conscient d'un péché grave est réconcilié avec Dieu et avec l'Église ; seule une impossibilité physique ou morale excuse de cette confession, auquel cas la réconciliation peut être obtenue aussi selon d'autres modes. »

⁴ « Je confesse à Dieu tout-puissant, je reconnais devant mes frères, que j'ai péché en pensée, en parole, par action et par omission ; oui, j'ai vraiment péché. C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie, les anges et tous les saints, et vous aussi, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. »

⁵ « Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence. »

1434 *La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : le jeûne, la prière, l'aumône, qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. À côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyre, ils citent, comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain l'intercession des saints et la pratique de la charité " qui couvre une multitude de péchés " (1 P 4, 8).*

1435 *La conversion se réalise dans la vie quotidienne par des gestes de réconciliation, par le souci des pauvres, l'exercice et la défense de la justice et du droit, par l'aveu des fautes aux frères, la correction fraternelle, la révision de vie, l'examen de conscience, la direction spirituelle, l'acceptation des souffrances, l'endurance de la persécution à cause de la justice. Prendre sa Croix, chaque jour, et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence.*

1452 *Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée " parfaite " (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession.*

9. Malades : la Communion portée aux personnes malades et l'Onction des malades sont suspendues, sauf en cas d'urgence. L'onction peut être faite sans contact avec la main avec un instrument (Can. 1000 §2). Il est recommandé de garder le lien avec les personnes malades par téléphone.

10. Rassemblement du dimanche de Pentecôte 31 mai. Selon l'évolution de la situation sanitaire, ce rassemblement sera éventuellement reporté.

11. Recensement des messes à écouter / voir dans le diocèse ou ailleurs.

En semaine :

- messe du Pape en direct à 7h00, sur KTO (Rome).
- messe en direct à 11h00 sur Fidélité Mayenne (Prieuré de la Cotellerie).
- messe en direct à 18h15 sur KTO (Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris)

Le dimanche :

- messe en direct à 10h30 sur France 2 (Le Jour du Seigneur).
- messe en direct à 10h30 sur France Culture.
- messe en direct à 10h30 sur Fidélité Mayenne (Prieuré de la Cotellerie).
- messe en direct à 18h30 sur KTO (Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris).
- messe retransmise en vidéo en différé. Lien sur le site diocésain (Cathédrale de Laval).

12. Accompagnement des communautés chrétiennes.

Les pasteurs sont invités à l'inventivité pour accompagner au mieux les personnes et les communautés chrétiennes qui leur sont confiées. Le site internet du diocèse, avec les sites paroissiaux, sera un lieu à privilégier pour rassembler les informations.

Dans les temps qui viennent, il sera peut-être difficile pour certaines personnes âgées de sortir pour faire leurs courses. Certaines se trouveront isolées. Dans chaque paroisse, dans chaque commune, des choses vont certainement se mettre en place... Nous pouvons nous aussi apporter notre participation ou nous organiser en réseau, ce qui peut permettre de n'oublier personne. Chacun pourra faire ce qu'il peut en ce sens, dans le respect des règles de précaution édictées par le gouvernement.

Ce Carême 2020 revêt une forme inattendue que nous n'avions pas choisie. J'ai la conviction qu'il peut être un temps de grâces intense pour notre Église si nous nous le vivons dans l'abandon et la confiance.

Je vous assure de ma prière comme je vous invite à prier pour tous les malades.

✠ Thierry SCHERRER
Evêque de Laval